Chambre l'avons exprimé de plusieurs façons, mais c'était toujours le même point de vue. Même s'ils vont plus loin que je ne voudrais, on pourrait assez bien résumer ces arguments de la façon suivante: Personne ne s'oppose aux vastes pouvoirs demandés pour le ministre de la Production de défense ni même à la prorogation de ces pouvoirs pendant un temps assez long. C'est à la délégation des pouvoirs du Parlement pour un temps indéfini que l'on s'oppose.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, c'est aller plus loin que je ne voudrais. Je pense qu'il y aurait lieu de substituer le mot "déterminé" aux mots "assez long". Ce que je viens de dire se lirait alors ainsi: Personne ne s'oppose aux vastes pouvoirs demandés pour le ministre de la Production de défense ni même à la prorogation de ces pouvoirs pendant un temps déterminé. C'est à la délégation des pouvoirs du parlement pendant un temps indéfini que l'on s'oppose.

Depuis la dernière fois où j'ai pris part au présent débat, j'ai écouté avec la plus grande attention et j'ai lu avec le plus grand soin les deux discours et les centaines de remarques qu'a faits le ministre. Mais rien de ce qu'il a dit n'a pu modifier la conviction que j'exprimais il y a environ deux semaines. Si nous estimons qu'une presse libre a qualité pour exprimer et refléter l'opinion, le Gouvernement devrait se rendre compte de ce que dit cette presse. Il s'est contenté jusqu'ici d'y jeter un regard. Le ministre devrait se rendre compte de ce qui se passe, des réactions que suscite le bill.

On me permettra, à ce propos, de citer un court passage du livre de Dawson, The Government of Canada:

Dans une démocratie, la politique ministérielle est sans doute fonction des courants qui se manifestent dans l'opinion, mais le rapport n'est jamais constant et il n'est pas facile de le saisir dans des principes bien définis. Le cabinet n'émet certes pas une série d'idées nouvelles qu'il cherchera à faire accepter de la nation; d'autre part, il n'attend pas que la demande populaire soit nettement marquée avant de préconiser telle ou telle mesure. Le processus se situe plutôt à mi-chemin; il reflète la lutte que se livrent des influences et des intérêts divers un peu partout au pays, lutte dans laquelle les partis politiques et leurs chefs ainsi que les représentants du peuple au Parlement tiennent les principaux rôles.

Voici une déclaration importante:

"Un gouvernement, dit le professeur Jennings, doit toujours regarder en arrière pour voir si le peuple le suit. S'il ne le suit pas, le gouvernement peut changer de direction." Le cabinet sera inévitablement contraint d'accepter un compromis à l'égard de maintes questions, mais sa situation est d'ordinaire tellement forte et dominante, tant dans le parti qu'au Parlement, qu'il réussira à obtenir l'adoption des mesures sur lesquelles on a fini par tomber d'accord.

Bien des propositions avancées par des membres de ce côté-ci de la Chambre auraient satisfait l'opposition officielle, si le Gouvernement les avait agréées. Cela n'est pas nouveau et le professeur Dawson mentionne deux ou trois cas où cela s'est fait:

Mais il peut arriver que le cabinet devance l'opinion publique au point de se mettre lui-même en danger et qu'il soit contraint de faire d'importantes concessions ou même d'abandonner tout à fait certaines propositions pour éviter une humiliation. C'est ainsi qu'en 1945, le gouvernement King a mis au rancart certaines modifications projetées au tarif des douanes, parce qu'elles se révélaient des plus impopulaires. Un cas plutôt inusité s'est produit en 1906, alors que, sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement Laurier a été poussé à présenter un bill tendant à abroger une loi qui accordait des pensions aux membres du cabinet;...

Je ne puis m'empêcher de jeter de nouveau les yeux du côté des membres du cabinet. J'ai parlé de certains discours prononcés autrefois par le premier ministre du Canada en qualité de président de l'Association du barreau canadien. Je n'aurais pu applaudir avec plus d'empressement à ce qu'il y disait. Ces discours exprimaient beaucoup mieux que je ne le saurais faire, ce que je pense du règne du droit et de la suprématie du Parlement. J'ai entendu des discours prononcés par d'autres avocats distingués qui font aussi partie du cabinet. Je vois le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), qui est un distingué légiste et une autorité en droit international. Cependant, cet homme versé dans le droit et ce pilier de la suprématie du parlement n'a pas proféré une parole que je sache pour tenter de défendre cette loi indéfendable.

M. Knowles: Il attend le moment de prononcer un discours sur l'assurance-santé.

M. Mitchell (London): Je voudrais bien qu'il prononce un discours sur ce bill. J'aurais plaisir à l'entendre. (Exclamations). Il est peut-être vanné. Je puis voir de l'autre côté de la Chambre d'autres éminents représentants de cette distinguée profession parmi lesquels se trouve le ministre des Finances (M. Harris). Cependant, pas un mot n'est sorti de la bouche de ces hommes qui, dans les assemblées publiques et en d'autres circonstances, se sont faits les champions de la suprématie du droit et de cette Chambre. C'est avec regret que je constate qu'il doit y avoir bon nombre de "Jekylls" et de "Hydes" parmi les tenants du Gouvernement.

Je n'ai nulle intention d'imputer de faux motifs à qui que ce soit, monsieur l'Orateur, et je ne le ferai pas; mais je ne puis écarter l'impression que certains discours prononcés dans diverses assemblées par des membres distingués du barreau qui siègent en face, manquaient de sincérité et s'adaptaient aux